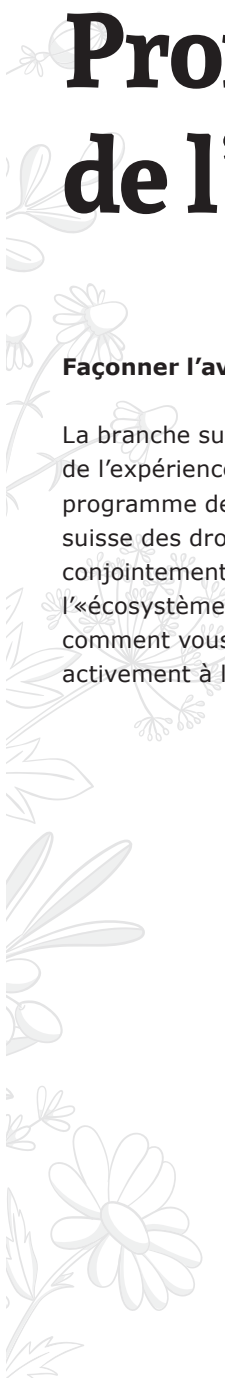




Promotion de l'innovation

Des idées issues
de la pratique.
Un impact pour
toute la branche.



Promotion de l'innovation

Façonner l'avenir ensemble!

La branche suisse de la droguerie vit de connaissances, de l'expérience et de l'innovation. Avec le nouveau programme de promotion de l'innovation, l'Association suisse des droguistes et la Fondation ESD soutiennent conjointement des projets qui renforcent durablement l'«écosystème droguerie». Cette brochure vous montre comment vous pouvez apporter votre idée et participer activement à l'avenir de la droguerie.





Pourquoi promouvoir l'innovation?

La branche suisse de la droguerie est en constante mutation. Les évolutions de la société, les nouveaux besoins des clients, les exigences réglementaires croissantes et la pression économique exigent de nouvelles réponses et des solutions uniques et viables.

Grâce à la donation de la «Alfred und Annemarie Käser-Stiftung», l'Association suisse des droguistes (ASD) et la Fondation ESD lancent un nouveau programme de promotion de l'innovation. Ce programme offre un cadre clair et fiable pour soutenir de manière ciblée les idées d'avenir de la branche. Il a pour but de pousser à emprunter de nouvelles voies de manière structurée, responsable et en gardant à l'esprit l'intérêt de l'ensemble de la branche.

L'innovation n'est pas un but en soi. Il s'agit d'encourager des projets qui contribuent concrètement à renforcer les drogueries, les droguistes et le métier.

Objectif de la promotion de l'innovation

La promotion de l'innovation poursuit un objectif global:

Développer durablement et renforcer la branche suisse de la droguerie.

Sont soutenus des projets qui:

- _ font progresser la branche à moyen et long terme,
- _ apportent un bénéfice clair à plusieurs entreprises ou à l'ensemble de la branche,
- _ ont un caractère de modèle et sont transposables ou évolutifs,
- _ contribuent à renforcer la formation, les connaissances, l'image et la compétitivité.

L'accent est toujours mis sur la valeur ajoutée pour l'ensemble de la branche et pas seulement pour l'entreprise individuelle.

Cadre de financement en un coup d'œil



- | | |
|--|---|
| _ Contribution maximale:
jusqu'à 50 000 francs par projet | _ Durée du projet: généralement de 6 mois à 2 ans |
| _ Type de financement:
contribution non remboursable (soutien financier) | _ Nombre de projets: trois nouveaux projets par année au maximum |
| _ Cofinancement: au moins 50% de fonds propres ou de fonds tiers | _ Droit légal: pas de droit à une contribution |



Qui peut déposer des projets?

Les propositions de projet peuvent être déposées par:

- _ des drogueries indépendantes et des groupements,
- _ des droguistes avec leurs propres idées de projet,
- _ des entreprises ou des start-ups proches de la branche,
- _ des institutions de formation ou de recherche ayant un lien avec la branche de la droguerie.

Les projets à caractère pilote ou de modèle sont expressément bienvenus.

Quels sont les projets recherchés?

Nous recherchons des projets innovants dans le domaine de la droguerie, en particulier dans les domaines suivants:

- _ modèles d'affaires et de soins nouveaux ou améliorés,
- _ projets de formation, de formation continue ou pour la relève,
- _ mesures pour renforcer l'image et le profil professionnel,
- _ nouveaux processus, nouvelles infrastructures ou prestations,
- _ concepts pour assurer ou développer les soins de base.

Ce qui compte, c'est la pertinence, la faisabilité et l'impact, et non la taille du projet.

Critères d'éligibilité à une contribution

Un projet devrait:

- _ présenter une valeur ajoutée en termes d'innovation,
- _ contenir un plan et un calendrier compréhensibles,
- _ être réaliste et réalisable sur le plan organisationnel,
- _ avoir un impact durable,
- _ être à même d'apporter à la branche des connaissances nouvelles et compréhensibles.

Les responsables des projets soutenus s'engagent à faire preuve de transparence, à établir régulièrement des rapports et à transférer activement leurs connaissances.

Vous trouverez ici les lignes directrices pour la promotion de l'innovation de l'ASD:





Déroulement de l'examen des projets

Le choix des projets s'effectue selon une procédure clairement structurée en plusieurs étapes:

1. Examen préliminaire

Après réception du dossier de projet, le secrétariat de l'ASD vérifie si les exigences formelles prévues dans les lignes directrices sont remplies et si le projet est en principe éligible à une contribution financière.

2. Evaluation technique (jury)

Les projets retenus sont soumis à un jury désigné par le comité central. Si nécessaire, des experts externes peuvent être consultés. Le jury évalue notamment le caractère innovant, la pertinence pour la branche, la faisabilité et la durabilité des projets.

3. Décision du comité central

Sur la base de l'évaluation du jury, le comité central de l'ASD décide quels projets sont recommandés pour bénéficier d'un soutien et quel est le montant de la contribution proposé.

4. Approbation par la Fondation ESD

L'octroi définitif des contributions est décidé par le conseil de fondation de la Fondation ESD sur proposition du comité central.

Les décisions des instances compétentes sont définitives. Il n'existe aucun droit légal à une contribution financière. Il n'y a pas de possibilité de recours.



Rapports et transfert de connaissances

La promotion de l'innovation est fondée sur le principe de l'apprentissage mutuel au sein de la branche.

Les responsables des projets soutenus s'engagent à fournir:

- _ des rapports intermédiaires réguliers,
- _ une documentation finale détaillée comprenant un aperçu financier,
- _ la présentation des résultats sous une forme exploitable (par exemple, guides, listes de contrôle, concepts),
- _ des présentations ou échanges d'expériences lors de manifestations de l'ASD, selon les besoins.

Cela permet de garantir que les connaissances acquises profitent à l'ensemble de la branche.





Comment soumettre votre projet

Date limite de soumission: Chaque année jusqu'au 31 mars. Pour 2026, le délai est fixé au 31 mai.

Soumission: Le dossier complet du projet, conforme aux lignes directrices, doit être envoyé par mail au secrétariat de l'Association suisse des droguistes.

→ zukunft@drogistenverband.ch

Personne de contact: Andrea Ullius, directeur de l'ASD

Le secrétariat se tient à votre disposition pour toute question, clarification préalable ou première évaluation d'idées de projets.

Façonner l'avenir ensemble

La promotion de l'innovation est une invitation lancée à l'ensemble de la branche:

**Apportez vos idées. Partagez vos connaissances.
Participez activement à la conception de l'avenir
de la droguerie.**

L'Association suisse des droguistes se réjouit de recevoir des idées de projets variées, audacieuses et pratiques issues de la branche.



Association suisse des droguistes
Rue Thomas-Wyttenbach 2
2502 Biel/Bienne

032 328 50 30
info@drogistenverband.ch
droguerie.ch